

224C1010  
FR0000060303-OP006-ES01

24 juin 2024

Résultat de l'offre publique d'échange simplifiée visant les actions de la société.

**COVIVIO HOTELS**

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 21 juin 2024, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'échange simplifiée initiée par la société Covivio visant les actions de la société COVIVIO HOTELS, elle a reçu en dépôt 516 384 actions COVIVIO HOTELS.

La société Covivio détient par conséquent 77 808 594 actions COVIVIO HOTELS représentant autant de droits de vote, soit 52,52% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

2. Euronext Paris publiera le calendrier de règlement-livraison de l'offre ainsi que les dates et conditions de l'admission des actions nouvelles COVIVIO sur Euronext Paris<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 148 141 452 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Il est rappelé que l'assemblée générale annuelle de Covivio, qui s'est tenue le 17 avril 2024, a approuvé la 26<sup>ème</sup> résolution aux termes de laquelle l'assemblée générale a délégué au conseil d'administration de l'initiateur la compétence pour décider l'émission d'actions de Covivio en rémunération de titres apportés à l'offre pour un montant nominal maximum de 70 000 000 €. Le conseil d'administration de l'initiateur, qui s'est tenu le même jour, a mis en œuvre ladite délégation en décidant l'émission d'un nombre maximum de 23 333 333 actions nouvelles Covivio, de 3 euros de valeur nominale chacune, en rémunération des actions COVIVIO HOTELS apportées à l'offre, et a subdélégué au directeur général et/ou au directeur général délégué de Covivio l'ensemble des pouvoirs à l'effet notamment de constater l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions dans le cadre de l'offre (cf. notamment D&I 224C0763 du 30 mai 2024).